

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
"19, RUE LITTRE"
au capital de 1 000 €

Siège social
PARIS (75006) 19, RUE LITTRE

RCS PARIS 792 356 339

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-cinq et le 16/01/2026

Les associés composant la Société Civile Immobilière dénommée "**19, rue Littré**" au capital de 1 000,00 €, divisé en 100 parts de 10,00 € chacune, se sont réunis au siège social sis à **PARIS (75006) 19, rue Littré** en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation verbale du Gérant.

Etaient présents :

Monsieur Ahmed HAMMANI
Monsieur Gilbert MOSZER

99 Parts Sociales
1 Part Sociale

Total des parts représentées

100 Parts Sociales

La totalité du capital social étant représentée, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer. La séance est présidée par **Ahmed HAMMANI** qui rappelle l'ordre du jour de la présente réunion.

Était également présent **Monsieur Valentin HAMMANI**.

ORDRE DU JOUR

- **Adoption des statuts à jour par suite des cessions de parts et agrément du nouvel associé**
- **Pouvoirs**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

AA

GH

Après différents échanges de points de vue, la discussion est close et personne ne demandant plus la parole, Le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTION UNIQUE

Par suite des cessions de parts sociales intervenues ce jour, l'article 7 des statuts est modifié de la façon suivante :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à **MILLE EUROS (1 000 €)** montant des apports effectués par les associés ainsi qu'il est dit à l'article 6 ci-dessus.

Il est divisé en **CENT PARTS (100 Parts)** de **DIX EUROS (10 €)** chacune, entièrement libérées et attribuées suite à des cessions de parts sociales à :

Monsieur Ahmed HAMMANI

A concurrence de : 99 Parts Sociales

Monsieur Valentin HAMMANI

A concurrence de : 1 Part Sociale

Soit un total de : 100 Parts Sociales

Monsieur Valentin HAMMANI est agréé comme nouvel associé au lieu et place de **Monsieur Gilbert MOSZER**.

Les statuts ont été mis à jour et sont adoptés par les associés

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

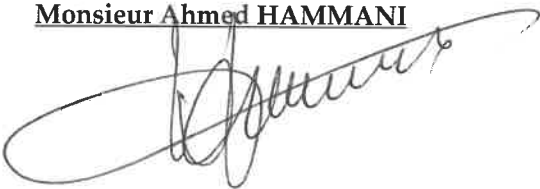
POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités légales utiles.

L'ordre du jour étant expiré et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par tous les associés.

Monsieur Ahmed HAMMANI



Monsieur Valentin HAMMANI



Monsieur Gilbert MOSZER

